

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

7 février 2019

ÉCOLE DE LA CONFIANCE - (N° 1629)

|              |  |
|--------------|--|
| Commission   |  |
| Gouvernement |  |

Non soutenu

**AMENDEMENT**

N ° 742

présenté par  
Mme Lorho

-----

**ARTICLE 4 BIS**

Supprimer cet article.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement s'inscrit dans une démarche de cohérence. Je suis résolument opposé à l'abaissement à l'âge de 3 ans de la scolarisation obligatoire, pour des raisons que j'ai déjà longuement évoquées. Il convient de ne pas mélanger instruction et éducation. On ne peut pas imposer un Socle Commun à un enfant de 3 ans alors même qu'à 3 ans chaque enfant se développe et évolue d'une manière totalement différente et que cela soit en jardin d'enfant ou dans un établissement scolaire classique.